

Le 28 septembre 2017

Un ONDAM loin des enjeux de la médecine libérale

La CSMF a participé à la présentation des comptes de la Sécurité Sociale et constate que si l'ONDAM 2017, particulièrement contraint à 2,2%, a pu être tenu cette année, c'est grâce à la moindre hausse des dépenses de soins de ville de 1,8%, en particulier lié au blocage tarifaire des honoraires médicaux.

Malgré leurs efforts, les médecins libéraux sont confrontés à des problèmes qui se traduisent pour les Français par des zones en déficit d'offre de soins et des difficultés pour accéder à certaines spécialités en train de disparaître. Il est fondamental de soutenir la médecine de ville pour éviter le recours désordonné et coûteux à l'hôpital.

La croissance naturelle des dépenses de santé de 4,5% va encore nécessiter des mesures économiques drastiques pour respecter un ONDAM annoncé à 2,3% pour 2018. Le sous-ONDAM des soins de ville à 2,4% n'est en fait que celui réalisé en 2016 ! Ce sous-ONDAM est largement insuffisant pour relever les défis de la santé :

- La CSMF partage les principaux axes de la stratégie nationale de santé. Elle salue la décision courageuse de la ministre de l'extension de l'obligation vaccinale et les démarches de prévention, notamment dans la lutte anti-tabac. L'implication des médecins libéraux dans la réussite de ces objectifs est essentielle mais mérite d'être pleinement reconnue, y compris par un accompagnement financier.
- Améliorer l'accès aux soins dans les territoires réclame des mesures techniques et financières. La CSMF a fait de multiples propositions concrètes et attend avec impatience le plan qui doit être présenté le 13 octobre.
- Les médecins libéraux sont prêts à s'engager dans la pertinence des actes. Les actes redondants sont souvent liés à un système de santé trop en silo et l'enjeu est à la fois une démarche qualité individuelle de chaque professionnel, mais aussi une meilleure transmission des informations entre les secteurs, ville et hôpital en particulier.

Les médecins libéraux pourront réussir cette rénovation du système de santé seulement s'ils en ont les moyens. Ils sont prêts à s'engager dans un véritable virage ambulatoire mais cet objectif de dépenses des soins de ville n'est pas suffisant pour permettre la restructuration de l'ensemble de la médecine libérale.

La CSMF, attentive, a noté que la ministre n'aimait pas « *la politique du rabot* ». Cependant elle est très préoccupée par la mention dans le dossier de presse des 225 M€ d'économies sur les « *actions de pertinence et adaptations tarifaires* » qui toucheraient encore une fois la médecine libérale.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08
com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.